

**N°DELB-20240095**

Date de la convocation : 28 juin 2024

Publication sur le site internet le : 5 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 23    Votants : 29    Absents : 10

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI QUATRE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BOULARD Véronique, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LERMECHAIN Thierry, Maire, LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

Mme BALZAC qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. KEHR, Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. LEJEUNE, M. LEMERCIER, Mme SOWYK, M. DA SILVA, Mme LEMONNIER, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. BELLET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

**Secrétaire de séance** : Mme CRESSON

**OBJET : Aménagement Durable du Territoire - Travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage – Demande de subvention (DETR)**

L'aire d'accueil des gens du voyage est en fonction depuis 2009. Une Maitrise d'œuvre urbaine et Sociale est en cours et devrait se terminer en début d'année 2025 (hors accompagnement social).

Depuis, l'aire d'accueil n'a pas bénéficié de travaux importants et plusieurs interventions sont nécessaires pour garantir un droit de résidence correct aux habitants de l'aire.

Ces travaux d'envergure nécessitent une fermeture de l'aire d'au moins 1 mois. Ils auront pour vocation :

- De faire une refonte totale des sanitaires
- De mettre aux normes l'électricité et de sécuriser les armoires électriques
- De revoir la gestion des eaux pluviales (noues et bassin de rétention)
- De nettoyer et réparer les désordres liés au réseau d'assainissement et notamment la fosse septique.

Le coût estimatif des travaux est de 36 500 € HT. Une demande de subvention DETR va être déposée pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Caux-Austreberthe et notamment l'article 5.2 qui intègre la politique du logement et du cadre de vie ainsi que la politique de la ville.

Considérant la nécessité d'intervenir sur l'aire d'accueil des gens du voyage en attendant les conclusions de la sociale (MOUS) ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès des services de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.  
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*